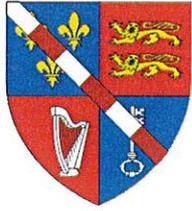


DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	4
- exclus	/

**Date de convocation :**

**22 mars 2023**

**Date d'affichage :**

**22 mars 2023**

**Date de réunion :**

**28 mars 2023**

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

**Absents excusés :**

**Procurations :**

Alexandra DASSAS à Philippe ALLAIN

Annick DELARUE à Olivier JOLY

Annie JÉZÉQUEL à Pierre BERGER

Stéphane PETROZ à Chantal SAGALA

**Objet : Vote du budget primitif 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 au Conseil Municipal

Constatant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023\_DELCOM0007-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal à** l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Approuve et vote le budget primitif 2023 comme suit :
  - o En fonctionnement 571.414,15 €
  - o En investissement 194.400,07 €
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Affiché le  
ID : 027-212703581-20230328-2023\_DELCOM0007-DE